

MUTUELLE (FRAIS MEDICAUX) : REMBOURSEMENT

Les remboursements ajoutés à ceux dont le participant a bénéficié de la part de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme ainsi que les majorations financières à sa charge, ne peuvent excéder le montant des dépenses réelles déclarées à la Sécurité sociale. Le niveau des prestations est établi en fonction de la nomenclature des actes et tarifs conventionnels appliquée par la Sécurité Sociale à la date des soins et de la réglementation de cet organisme à la date d'effet de la garantie.

DEPENSES REMBOURSABLES	REMBOURSEMENTS (SS + GROUPE MALAKOFF)
Consultations + Visites (Généralistes et spécialistes)	100 % des Frais réels
Pharmacie	100 % TC
Radiodiagnostic, Radiothérapie	100 % des Frais réels
Analyses	100 % des Frais réels
Auxiliaires Médicaux	100 % des Frais réels
Actes en K	100 % des Frais réels
Soins dentaires	370 % TC
Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale	500 % TC
Orthodontie refusée par la Sécurité Sociale	400 % TC
Prothèse dentaire acceptée et refusée par la Sécurité Sociale	470 % TC
Intervention chirurgicale Secteur conventionné et non conventionné	100 % des Frais réels
Hospitalisation médicale (prix de journée) : Secteur conventionné Secteur non conventionné	100 % des Frais réels 100% TC + 2,5 % PMSS / jour
Chambre particulière (secteur conventionné)	2,50 % PMSS / jour
Forfait journalier	14 €/ jour
Frais d'accompagnant (hospitalisation d'un enfant de moins de 12 ans)	1,50 % PMSS / jour

Prothèses autres que dentaires	465 % TC
Orthopédie	465 % TC
Optique : <ul style="list-style-type: none"> • Monture • Verres • Lentilles acceptées • Lentilles refusées, lentilles jetables (par an et par bénéficiaire) 	65% TC + 8 % PMSS 100 % des Frais réels 65% TC + 8 % PMSS 8 % PMSS
Cures thermales (Forfait) : Honoraires Etablissement thermal	25 % PMSS + 70% TC 25 % PMSS + 65% TC
Maternité : Prime de naissance ou d'adoption Chambre particulière	25 % PMSS 2,5% PMSS / jour
Transport	100 % des Frais réels
Frais d'obsèques : Décès du participant Décès du conjoint Décès d'un enfant à charge	Couvert par régime de prévoyance

<u>TAUX DE COTISATION POUR 2007 :</u> (régime obligatoire après 3 mois de présence) :	
- Adulte -----	2,41% PMSS = 64,64 €(en 2006 : 2,30 %)
- Enfant -----	1,60% PMSS = 42,91 €(en 2006 : 1,53 %) (le troisième enfant est gratuit)

TM = Ticket Modérateur = tarif de responsabilité moins remboursement Sécurité Sociale
RSS = Remboursement Sécurité sociale
TC = Tarif de Responsabilité de Convention
PMSS = Plafond Mensuel Sécurité sociale (2.682 €au 01/01/2007).

NB : Les pénalités financières appliquées hors parcours de soins sont exclues de la prise en charge de la mutuelle à compter du 01/01/2006 sous peine de perdre l'exonération sociale et fiscale.